

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21 juin 2017**

Objet : Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le douze juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèze-6^{ème} VP)
Mr Pascal COSTE
Mr Nicole GLANDUS
Mr Mathieu HAZOUARD
Mr Christophe PATIER
Mme Valérie SIMONET

Conseiller départemental Haute-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle Agglo
Vice-Président Agglo Grand-Guéret
Président Département Corrèze
Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE 1^{er} VP
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP) (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Pour rappel, la **CCSPL** est obligatoirement consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public avant que le comité syndical ne se prononce sur le principe de délégation. Elle est en outre chargée d'examiner, chaque année, les rapports établis par les délégataires de services publics qui doivent être adressés au Président avant le 1^{er} juin de chaque année.

La CCSPL est composée :

- du Président et de son représentant
- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés dans le respect de la représentation proportionnelle et convoqués par ordre de nomination
- de représentants d'associations locales nommés par l'organe délibérant

Par ailleurs, le Président peut convoquer, selon l'ordre du jour, des personnes qualifiées à titre de renseignements et d'information.

Au vu du changement de titulaire au comité syndical du Département de la Corrèze, Mr Pascal Coste remplaçant Mme Queyrel Peyramaure, il convient de procéder à de nouvelles élections des membres de la commission consultative des services publics locaux.

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents, décident de procéder à un vote à main levée.

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :

Nombre de bulletins : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2017

Application agréée E-legalite.com

Sont élus membres de la commission consultative des services publics locaux :

- Jean-Marie BOST, Président et Raymond ARCHER, son représentant

Membres titulaires :

- Gérard VANDENBROUCKE
- Hélène FAIVRE
- Jean-Pierre BERNARDIE
- Hélène ROME
- Eric CORREIA

Membres suppléants :

- Christian HANUS
- Yves RAYMONDAUD
- Pascal COSTE
- Alain LAGARDE
- Nicole GLANDUS

Par ailleurs, siègent à la commission consultative des services publics locaux les associations locales suivantes :

- En Corrèze, « le 400 » – représentée par Mr Philippe Chapot ou sa représentante Mme Karine Machat
- En Creuse, « La Palette – le Panel des possibles » – représentée par Marion Bergognon ou son représentant
- En Haute-Vienne, « Aliptic » représentée par Mr Alexis Mons ou son représentant
- Et une association de consommateurs, « CTCR-UROC » représentée par Mr Jacques PERLA ou son représentant

Le Président peut convoquer, selon l'ordre du jour, des personnes qualifiées à titre de renseignements et d'information.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

